

BURKINA FASO



Unité – Progrès - Justice

FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPEMENT DURABLE

**Débat Général sur le thème : Mieux reconstruire l'après
COVID-19 tout en faisant progresser la mise en œuvre
intégrale des ODD**

DECLARATION DU BURKINA FASO

**Madame Brigitte Marie Suzanne Wend- La-Mita COMPAORE/YONI, Ministre Délégué auprès du
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, Chargé du Budget**

New York, le 18/07/2022

**Monsieur le Président ;
Distingués délégués ;
Mesdames et Messieurs ;**

Avant tout propos permettez-moi de vous féliciter pour ce leadership dont vous faites montre dans la conduite de nos travaux.

C'est avec un grand intérêt que le Burkina Faso prend part à ce Forum politique de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies sur le développement durable qui prévoit d'examiner les questions d'éducation de qualité, d'égalité de sexe, d'environnement et de partenariat, dans la perspective d'une meilleure reconstruction post COVID-19.

Le Burkina Faso salue la détermination de l'ensemble des pays membres des Nations Unies à assurer, après cette pandémie, une éducation de qualité pour tous, une promotion de l'égalité entre les sexes, une meilleure protection de l'environnement afin d'améliorer la vie sur terre pour un monde de paix et de stabilité. A cet effet, le Burkina Faso partage les aspirations des autres pays de la planète afin de relever ensemble, les défis d'une reconstruction inclusive et résiliente. Il adhère parfaitement aux différentes déclarations faites par les autres pays en développement sur lesdites questions.

Monsieur le Président,

La détermination du Burkina Faso à réaliser les Objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies s'est matérialisée depuis 2016 à travers la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) et l'adoption tout récemment du Plan d'action de la Transition.

A travers ces référentiels nationaux, le Burkina Faso s'est engagé dans la mise en œuvre de projets et programmes structurants afin d'impulser le développement et de construire une nation stable et prospère.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la qualité de l'éducation au Burkina Faso, il convient de noter que malgré une accentuation des attaques terroristes et la fermeture de certains établissements scolaires, les efforts déployés par le Gouvernement avec l'accompagnement des partenaires au développement ont permis d'engranger des résultats encourageants.

Ainsi, les taux d'achèvement dans les différents ordres d'enseignement ont connu une hausse par rapport à l'année 2015. En effet, le taux d'achèvement au primaire est passé de 58,50% en 2015 à 62,4% en 2021. Au post-primaire, ce taux est passé de 26,4% en 2015 à 36,7% en 2021 et au secondaire de 11,3% en 2015 à 20% en 2021.

Au titre des actions mises en œuvre par le Gouvernement et ses partenaires pour la continuité de l'enseignement malgré la pandémie de la COVID 19 et la situation sécuritaire difficile, nous pouvons citer entre autres :

- l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence qui a permis à de nombreux élèves déplacés internes de poursuivre leur scolarité dans les zones d'accueil ;
- le développement des initiatives d'enseignement à distance dont la mise en ligne de modules d'enseignement accessibles via les outils modernes de communication et la création d'une radio éducative ;
- la poursuite de la construction d'infrastructures éducatives qui respectent les nouveaux plans types élaborés (toilettes filles et toilettes garçons, les rampes d'accès pour personne vivant avec un handicap moteur, des tableaux muraux accessibles à tous, etc.).

La volonté du pays d'adapter le niveau de l'éducation aux besoins de l'économie s'est traduite par la promotion de l'enseignement technique et professionnel à travers l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique nationale d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels (PN-EFTP) 2009-2025. La mise en œuvre de la PN-EFTP a permis de faire passer le taux d'accroissement annuel des effectifs de cet ordre d'enseignement de 0,4% en 2015 à 15,1% en 2021.

La réduction des inégalités à l'accès et au maintien dans les différents ordres d'enseignement demeure une préoccupation pour le Burkina Faso. Les actions menées dans ce sens se traduisent par :

- l'octroi des bourses aux filles et particulièrement aux jeunes filles élèves déplacées internes ;
- la mise en œuvre de stratégies pour l'éradication des grossesses en milieu scolaire et des mariages précoces qui sont causes de déscolarisation des jeunes filles ;
- le développement des cantines scolaires ;
- la distribution gratuite des serviettes hygiéniques au profit des filles dans les établissements scolaires.

L'ensemble de ces actions a permis de porter l'indice de parité filles/garçons à l'accès au primaire à 0,97 en 2021. Cependant, la tendance s'est inversée au niveau de l'accès au post primaire et au secondaire et les actions dans les années à venir devraient porter sur l'accès des jeunes garçons.

Monsieur le Président,

En matière de promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, le Burkina Faso s'est engagé à réduire les inégalités sociales et celles liées au genre. Pour ce faire, plusieurs textes et lois concernant l'élimination des formes de discrimination à l'égard des femmes et de la jeune fille ont été adoptés afin de renforcer le cadre juridique dans le domaine. En plus de ces textes, le Gouvernement a pris des mesures pour :

- faciliter l'accès des femmes et des jeunes exploitants aux terres aménagées ;
- faciliter l'accès aux financements aux femmes à travers l'octroi de crédits à des taux préférentiels pour la création d'activités génératrices de revenus.

Pour éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles, les actions menées sont entre autres :

- la création de centres de prise en charge des victimes de Violences basées sur le genre (VBG) ;
- la mise en place d'un système national de circuit de référencement sur les victimes de VBG ;
- l'opérationnalisation de la ligne téléphonique d'assistance aux victimes de VBG (80 00 12 87) ;
- la mise en place du mécanisme de collecte de données et de gestion des informations sur les Violences Basées sur le Genre ;
- la mise en place d'un Fonds d'assistance judiciaire pour faciliter l'accès des personnes en difficulté à la justice.

Monsieur le Président,

Pour ce qui est de l'amélioration de la vie sur terre et sur l'eau, le Burkina Faso a ratifié des conventions au plan international afin de parvenir à la

préservation et à la restauration des écosystèmes terrestres et de lutter contre la désertification.

Leur internalisation s'est matérialisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre de référentiels majeurs tels que la politique nationale sur les zones humides, la stratégie nationale en matière de diversité biologique, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques et le plan national de lutte contre la désertification.

En matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre. Ce qui a permis de faire passer de 2015 à 2019, la proportion des superficies des aires de protection faunique sous aménagement de 40% à 75%, le nombre de Zones humides classées comme site RAMSAR de 15 à 24 et de réduire considérablement le nombre d'infractions constatées en matière de protection forestière et faunique de 2188 à 497. Aussi, les efforts consentis ont permis l'intégration des questions environnementales et du développement durable dans 31,7% des référentiels de planification publics et privés en 2019 comparativement à 2015 ou seulement 17% de ces documents intégraient les thématiques environnementales émergentes.

Dans la lutte contre la désertification, 154 965 hectares de terres dégradées ont pu être récupérés de 2015 à 2019.

Malgré ces progrès remarquables, le pays reste toutefois confronté à la problématique de la sécurisation des espaces de conservation dans le contexte d'insécurité et l'insuffisance des ressources financières qui nécessitent plus d'efforts pour la préservation de la biodiversité.

Monsieur le Président,

Les Partenariats que notre pays entretient avec d'autres pays sont aussi fructueux que variés. Le renforcement de ces partenariats a favorisé l'accroissement de la mobilisation des ressources extérieures sur la période 2016-2020. Au cours de cette période, le Burkina Faso a enregistré un flux total d'Aide Publique au Développement (APD) de 4 280,5 milliards FCFA, correspondant à un flux annuel moyen de 856,1 milliards FCFA. L'APD est composée de 68,9% de subventions et de 31,1% de prêts.

Les flux financiers mobilisés sous forme d'APD ont constamment évolué pour se situer à 1 232,7 milliards FCFA en 2020. Cette situation s'expliquerait par l'effort supplémentaire déployé par les Partenaires au développement pour accompagner le Gouvernement burkinabè dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Dans le cadre du financement du PNDES, 500 conventions ont été signées avec les partenaires multilatéraux, bilatéraux et privés dans le cadre du partenariat

public-privé, pour un montant total de 5 034,87 milliards FCFA. Ce montant représente 90,4% du gap de financement du PNDES qui se situait à 5 570,2 milliards FCFA.

**Monsieur le Président ;
Distingués délégués ;
Mesdames et Messieurs ;**

Le Burkina Faso, depuis 2016, fait face à une crise sécuritaire alors qu'il était déjà confronté aux effets néfastes du changement climatique. En 2020, avec la pandémie de la COVID-19 et malgré les mesures urgentes prises pour protéger des vies, les conséquences de ces crises sur le développement économique et social ont été importantes. En 2022, la spirale inflationniste dans toutes les parties du monde a entraîné des accroissements des prix jamais observés depuis plus de deux décennies au Burkina Faso surtout pour les produits de première nécessité.

La crise sécuritaire a occasionné de nombreuses pertes en vie humaines ainsi que d'importants dégâts matériels, et par conséquent une vulnérabilité plus accrue des populations, en témoigne les statistiques suivantes enregistrées au 30 avril 2022 :

- 1 902 150 personnes déplacées interne dont 53% de femmes et 52% d'enfants de 0 à 14 ans ;
- 4 148 écoles fermées, soit 16,56% des structures éducatives, avec pour conséquence la réduction de l'accès à l'éducation à plus 600 000 élèves ;
- 160 Centres de santé et de promotion sociale fermés avec des conséquences majeures sur la santé des femmes et des enfants.

Cette situation qui fragilise davantage le pays et ralenti la mise en œuvre des ODD a amené le Gouvernement de la Transition à inscrire le Nexus sécurité, humanitaire et développement au rang des priorités nationales et urgentes. Aussi, le Burkina Faso, sollicite l'appui et l'accompagnement des partenaires au développement afin d'être au rendez-vous de 2030. Le déplacement massif des personnes, le changement climatique, l'inaccessibilité des zones à fort défi sécuritaire, la nécessité de prévenir la radicalisation des jeunes dans les zones non encore occupées par les groupes armés terroristes, nous imposent de repenser la mise en œuvre des actions de développement.

Malgré les fortes contraintes budgétaires qu'imposent la lutte contre les groupes armés terroristes et la mitigation des effets de la COVID-19, le Gouvernement grâce aux outils modernes et digitaux, facilite l'approvisionnement en intrants et en matériels agricoles afin d'éviter une crise alimentaire.

Monsieur le Président,

La tenue de la présente session traduit la volonté des Nations Unies d'allier toutes les initiatives en vue de créer un monde plus juste, plus équitable et dans lequel il fait bon vivre.

Le Burkina s'engage à mettre en œuvre les grandes actions et recommandations formulées dans la feuille de route d'accélération des ODD. Outre ces recommandations, le Burkina Faso œuvrera à:

- renforcer la sécurité et la résilience nationale tout en respectant le Nexus humanitaire-développement-sécurité ;
- poursuivre les mesures et/ou actions d'amélioration du climat des affaires en vue d'attirer les investisseurs étrangers, ce qui permettra de mobiliser des ressources additionnelles, notamment les investissements directs étrangers (IDE) et les transferts des fonds des migrants ;
- accélérer les réformes visant la modernisation et l'efficacité de la mobilisation des ressources internes ;
- mobiliser les financements innovants pour la mise en œuvre des politiques publiques ;
- poursuivre les mesures et/ou actions de réduction des inégalités au sein de la population et entre les localités ;
- renforcer l'accès de tous aux services sociaux de base de qualité ;
- promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
- développer un secteur agro-sylvo-pastoral respectueux des principes de développement durable ;
- renforcer le cadre juridique et institutionnel en matière de développement durable ;
- intégrer systématiquement le suivi-évaluation de la réduction des gaz à effet de serre dans la mise en œuvre des politiques publiques.
- renforcer le système statistique dans la production régulière, la collecte, le traitement et l'analyse de données.

Monsieur le Président ;

Distingués délégués ;

Mesdames et Messieurs ;

Des avancées majeures ont été réalisées mais d'énormes défis restent à être relevés. Au regard des défis, un accompagnement technique et financier

conséquent des partenaires au développement est sollicité pour garantir l'atteinte des objectifs.

C'est pourquoi le Burkina Faso lance un appel solennel au renforcement de la coopération en faveur du Burkina Faso en cette décennie d'action de l'agenda 2030 pour le développement durable.

Je vous remercie pour votre aimable attention.